

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2020

D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2762)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL53

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , pour une durée limitée à la situation exceptionnelle résultant de l'état d'urgence sanitaire et à ses conséquences économiques immédiates ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.